

BULLETIN TECHNIQUE 1

TECHNISCH BULLETIN 1

Septembre 2019 – September 2019



Fédération Belge de Sauvetage – Belgische Reddings Federatie

RedFed – Vlaamse Reddings Federatie

LFBS – Ligue Francophone Belge de Sauvetage



Vlaamse Reddingsfederatie vzw

<http://www.redfed.be>



Ligue Francophone Belge de Sauvetage
asbl

<http://www.lfbs.org>

Les responsables d'équipe et les concurrents sont tenus de connaître ce règlement, y compris les règles et les procédures le régissant.

BULLETIN TECHNIQUE 1

1. Introduction

Il est d'usage d'examiner l'impact de la réglementation après chaque championnat du monde. Sur la base des commentaires des athlètes, des entraîneurs, des officiels et de l'organisation, un groupe de travail au sein de l'ILS se réunit pour voir comment une réponse appropriée pouvait être formulée à tous ces commentaires. Cela résulte dans un nouveau "règlement" applicable lors du prochain championnat du monde.

La nouvelle réglementation ILS paraîtra en septembre 2019, avec un certain nombre de modifications apportées par rapport à la réglementation actuelle. Etant donné que l'ajustement de nos règlements techniques prend beaucoup de temps, tous les changements sont déjà listés dans ce bulletin.

Nous nous concentrerons principalement sur les changements qui s'appliquent à la piscine. Nous pouvons les appliquer lors de la saison 2019/2020 afin que, bien préparés, nous puissions participer au mieux, avec notre équipe nationale, au Championnat du monde qui se tiendra en Italie fin septembre 2020.



Toutes les modifications apportées aux règlements sont d'abord examinées au sein du Collège des arbitres (« college of referees »), où le président (officiellement le président de la Commission Sportive Nationale) est responsable de l'annonce des nouvelles règles par les deux ligues. Il le fait par les canaux de communication propres à chaque ligue.

Il est important que tous athlètes, entraîneurs et officiels parlent d'une même voix. C'est pourquoi il vous est demandé de lire attentivement ce Bulletin Technique. Tous les officiels sont informés de ces nouvelles règles avant la nouvelle saison (la formation du 7 septembre comprendra ces nouvelles règles).

Les athlètes et / ou les entraîneurs sont les bienvenus à cette formation ! Inscrivez-vous à l'avance auprès de la LFBS.

2. Changements concrets

Section 2 – Règles et procédures générales

- ✓ Un aperçu est donné de tous les officiels, avec leurs tâches respectives.
Précision : Un starter doit avoir le niveau B (pour le moment niveau C), parce qu'il peut disqualifier.
- ✓ Records du monde : une explication est donnée sur la manière de réaliser un record du monde avec les équipes nationales, les compétitions interclubs et les compétitions de masters.
- ✓ Une équipe doit porter un bonnet de bain **identique** dans **toutes** les épreuves. Ceci s'applique déjà, mais est clarifié à nouveau.

- ✓ Aucune réclamation ne peut être déposée contre un autre participant / équipe **s'il n'y a pas de lien direct** avec la personne qui dépose la réclamation (entrave ou désavantage).
Ainsi, une décision prise par un officiel concernant un autre participant / une équipe ne peut être contestée par un participant / une équipe non impliquée.
- ✓ Lorsqu'une preuve est fournie par l'utilisation d'images, elle doit être démontrée **sur un grand écran** (9,7 pouces / 250 mm). Un clip vidéo avec un téléphone portable ne pourra donc pas servir de preuve.

Section 3 – règlement piscine

- ✓ Les body tape sont autorisées, à condition que le juge-arbitre estime qu'ils ne constituent **pas un avantage** pour la prise et / ou la propulsion.
- ✓ Si un défaut technique (bouée ou corde de lancement) est à la base de la mauvaise exécution d'une épreuve, cette épreuve peut être exécutée à nouveau. **Le nouveau temps est le seul temps officiel.**
- ✓ La formulation pour le transport d'un mannequin a été modifiée, de sorte **qu'une disqualification basée sur la règle des 90 degrés ne s'applique plus.**
- ✓ La distance d'accrochage d'un mannequin (A5 - Lifesaver) a été ajustée, de sorte que **seul le contrôle aux 10 m se déroule encore.**
 - La corde de la bouée doit être complètement tendue (et le mannequin doit bien sûr être correctement accroché dans la bouée de sauvetage) lorsque la tête du mannequin dépasse la ligne des 10 m.
 - Les participants ne seront pas disqualifiés si le mannequin tourne dans la bouée après la ligne des 10 m tant que la figure du mannequin n'est pas immergée.
- ✓ Le harnais de la bouée peut être porté sur **une ou les deux** épaules.



- ✓ B4 – lancer de corde (line throw)
 - Au départ, l'athlète dans l'eau doit tenir la barre et la corde **avec une ou des deux mains**.
 - Il est précisé que l'athlète peut déplacer sa main sur la barre dans l'eau, mais doit être **en contact** avec cette barre lorsque la corde est touchée avec une partie quelconque du corps. Ceci est décrit dans DQ 51
 - L'athlète sur le sec (lanceur) **doit toujours rester dans sa zone de lancer** pendant l'exécution de l'épreuve (jusqu'à ce que le signal final soit donné). Cela doit être fait avec au moins un pied complètement dans la zone de lancer (au sol ou dans les airs - projection verticale). Lorsqu'une partie du pied dépasse le bord de la piscine, ce n'est pas un problème.
- ✓ 4 x 25m relais mannequin
 - La zone de passage de relais au milieu d'une piscine de 50 m passe **de 4 m à 5 m**.
Précision : Durant toute l'exécution de l'épreuve, le mannequin doit être tenu. Un des athlètes doit donc toujours être en contact avec le mannequin.
- ✓ 4 x 50m relais bouée-tube
 - Le troisième nageur (la victime) doit être en contact avec la bouée **ou le clips** avant de franchir la ligne des 10 m (tête du troisième nageur).
Précision (déjà mentionnée dans le règlement ILS) : Lorsque la corde, par la puissance des battements (de la victime), n'est pas entièrement tendue, ceci n'est pas une raison de disqualifier l'équipe.
- ✓ 4 x 50m relais lifesaver
 - Organisation en Belgique:
 - Cette épreuve ne sera pas organisée sous forme « mixte »
 - Les dames peuvent participer dans les relais hommes, suivant les règles en vigueur.
 - Benjamins/minimes : les distances sont adaptées (50m/50m/25m/25m)
 - Lors des CP (championnats provinciaux), l'organisation des épreuves A1/A3/A5 entraîne l'organisation des relais B1/B2/B3
L'organisation des épreuves A2/A4/A6 entraîne l'organisation des relais B2/B3/B5
Le relais B4 (line throw) est un classement à part avec un maximum de 2 équipes par club et par catégorie.
 - Masters 55/70, dans les CP
 - L'organisation des épreuves A2/A4 en combinaison avec l'organisation des relais B2/B3/B5
 - L'organisation des épreuves A1/A5 en combinaison avec l'organisation des relais B1/B2/B3
 - Les premier, deuxième et troisième athlètes doivent quitter la piscine dès qu'ils ont touché le mur ou passé le mannequin, sans déranger les autres participants. Pour les benjamins et

les minimales, dans une piscine de 50m, le troisième athlète attend le coup de sifflet annonçant le fin de l'épreuve pour sortir de l'eau.

- La description complète de l'épreuve ne figure pas dans ce bulletin technique.
- Nouvelles règles :
 - Le troisième nageur (sans palmes) est en contact, avec au moins une main, avec le bord de la piscine (bloc de départ). Il/elle peut toucher le mannequin sous l'eau, mais ne peut contrôler le mannequin et lâcher le bord de la piscine uniquement après que **la tête du mannequin ait brisé la surface de l'eau**. Il/elle remorquera ensuite le mannequin sur 50 m et le transmettra au quatrième nageur.
 - Le quatrième nageur (avec les palmes) doit être en contact avec le bord de la piscine (bloc de départ) lors de la prise du mannequin.
 - Un athlète entrant (deuxième et / ou troisième) peut toujours aider (pousser le mannequin) tant que la tête du mannequin est dans la zone de relais.
- ✓ Codes de disqualification

DQ	Description
35	Ne pas tirer le mannequin avec une corde entièrement tendue après la ligne des 10 m (sauf pour repositionner le mannequin ou récupérer une palme perdue).
44	Le quatrième nageur touche une partie quelconque de la bouée avant que le troisième athlète ne touche le bord de la piscine.
46	La victime est accrochée à la corde de la bouée.
48	La victime n'est plus en contact avec la bouée après la ligne des 10m
49	Le quatrième nageur tire la victime alors que la corde n'est pas complètement tendue à la ligne des 10 m.
51	L'athlète dans l'eau (victime) n'est plus en contact avec la barre lors du contact physique avec la corde.
52	Le lanceur quitte la zone de lancer entre le start et le retentissement du signal acoustique de fin d'épreuves (signal aux 45 secondes).
59	Le troisième relayeur n'est plus en contact avec le bord de la piscine (bloc de départ) avant de toucher le mannequin.

3. Application

Ces nouvelles règles s'appliquent à compter de la publication de ce bulletin technique. Concrètement, cela signifie lors du championnat provincial à Anvers le 22 octobre.

4. Questions

Les questions ou clarifications peuvent toujours être posées au président ou aux membres du collège des arbitres.